



ORDONNANCE COLLECTIVE

Code: OC-41-T

Date d'émission: février 2014
Date prévue de révision: 31 décembre 2017

**Référence à un protocole
de soins infirmiers DQSSER-PRO-011**
OUI ■ NON □

Objet: Initier une prophylaxie à la perméthrine 5% contre la gale pour tous les employés du CSSSQN ayant eu un contact étroit avec un usager atteint.

Rédigée par: Direction de la qualité des soins et services, de l'enseignement et de la recherche,
Recommandée par: Comité des protocoles et des ordonnances collectives,
Recommandée par: L'exécutif du CII, le
Recommandée par: Comité de pharmacologie, le
Adoptée par: Comité exécutif du CMDP, le

18 décembre 2013

10 février 2014

13 février 2014

26 février 2014

Professionnels habilités

- Conseillères du service santé du CSSS Québec-Nord.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)

- | | | |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Service santé courant | <input checked="" type="checkbox"/> SAD | <input checked="" type="checkbox"/> Soins palliatifs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Santé mentale | <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement | <input checked="" type="checkbox"/> UTRF |
| <input checked="" type="checkbox"/> GMF du CSSS de Québec-Nord | <input checked="" type="checkbox"/> FEJ – scolaire | <input checked="" type="checkbox"/> FEJ – périnatalité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Urgence | <input checked="" type="checkbox"/> UMF | |

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

- Tous les employés du CSSSQN selon la liste des secteurs d'activités ci-haut mentionnés et répondants aux critères établis selon le protocole relatif à la transmission de la gale PRO-DQSSER-011 ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé de gale commune ou norvégienne.

Activités réservées dans le cadre du champ d'exercice infirmier

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

Indication / Conditions d'initiation

- Initier une prophylaxie contre la gale commune ou la gale norvégienne pour les employés des secteurs visés et ayant été ciblé comme étant un contact étroit d'un cas confirmé de gale, selon les recommandations de l'équipe de prévention et contrôle des infections en concertation avec la direction régionale de santé publique. Se référer au tableau 5.4 « définition des contacts étroits » selon les différents volets du protocole relatif à la transmission de la gale PRO-DQSSER-011;

Intentions thérapeutiques

- Intervention prioritaire afin de protéger nos employés ayant pu être contaminés par un usager atteint dans le cadre de leurs fonctions.

Contre-indications / Limites / Référence au médecin

- Hypersensibilité à la perméthrine, à un quelconque excipient de pyréthroïde ou de pyréthrine, au chrysanthème ou à l'un des ingrédients de ces produits.
- Il est indiqué de référer au médecin les employés qui sont traités avec des corticostéroïdes topiques.

Effets secondaires

- Sensation de brûlure et picotements;
- Prurit, érythème;
- Engourdissement, fourmillement et éruptions cutanées.

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

Interaction médicamenteuse avec la perméthrine

L'usage des corticostéroïdes, présente un risque faible d'interaction avec la perméthrine pouvant provoquer une réaction indésirable ou une efficacité réduite.

Directive / Références aux outils clinique

Âge	Posologie (approximation)
12 ans et plus	1 tube de 30 gr de perméthrine 5%, Nix ^{MD} -crème ou 1 flacon de 100 ml de perméthrine 5%, Kwellada-P ^{MD} -lotion
La posologie est jugée en fonction de la surface corporelle à traiter (ex: 2 tubes pour personne obèse)	

- Appliquer la perméthrine selon les directives inscrites au protocole relatif à la transmission de la gale DQSSER-PRO-011;
- Laisser sécher la crème avant de remettre des vêtements propres;
- Noter l'heure d'application;
- Le temps d'application: le produit doit demeurer sur la peau pendant **12-14 heures**;
- Retirer le produit en procédant au bain ou à la douche de l'usager après la fin du temps du traitement;
- Donner les recommandations sur l'usage de la perméthrine et remettre le dépliant de la gale commune.

Surveillance clinique

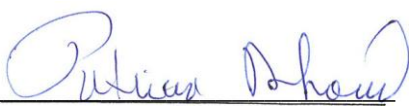
- Éviter l'ingestion du produit;
- Aviser l'employé que du prurit peut persister durant plusieurs semaines après le traitement et que ceci n'indique pas un échec du traitement;
- Aviser les personnes asthmatiques que la perméthrine peut causer des difficultés respiratoires ou aggraver les épisodes d'asthme;
- Faire le suivi selon le protocole relatif à la transmission de la gale DQSSER-PRO-011 et si présence de lésions référer au médecin traitant;
- Advenant une situation clinique nécessitant une évaluation médicale immédiate, ou semi-urgente: Contacter, selon le jugement clinique, un professionnel de:
 - a) la clinique médicale (GMF ou non GMF) de l'employé;
 - b) la clinique-réseau;
 - c) l'urgence.

Information complémentaire

- Si on doit laver la peau à l'intérieur du 12-14 heures suivant l'application de la perméthrine (hygiène des mains ou hygiène corporelle), on doit réappliquer le produit à l'endroit lavé;
- Les employés ayant reçu la prophylaxie peuvent retourner au travail dès le retrait de la perméthrine.

Approbation

Approuvée par l'exécutif du CMDP:


Dre Patricia Michaud,
Présidente du CMDP

26 février 2014
Date

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

Médecins expert-conseil (répondants)

DRH-Services santé et sécurité au travail du CSSS de Québec Nord ou le Directeur des services professionnels et hospitaliers du CSSS de Québec Nord.

Sources

- **Association des pharmaciens du Canada**, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, 2013, monographie du médicament Nix^{MD}, crème pour la peau, perméthrine, scabicide topique.
- **Association des pharmaciens du Canada**, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, 2013, monographie du médicament Kwellada-P^{MD}, lotion, perméthrine, scabicide topique.
- Monographie américaine du Kwellada-P lotion, permethrin lotion 5% w/w, tropical scabicide, 20 juin 2012.
- **Table de concertation nationale en santé publique**, Guide d'intervention pour le contrôle de la gale à l'intention des intervenants en santé, février 2002.

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."